



accueil péri-extra scolaire  
communauté d'agglomération  
www.beaunecoteetsud.com

Inscriptions à compter du 28 mai 2018  
dans la limite des places disponibles.  
Contrat à retourner au guichet d'inscriptions,  
complété et signé.

## ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES CONTRAT D'ACCUEIL VACANCES - AOUT 2018

Du lundi 06 au mercredi 29 août 2018

Nom-Prénom de l'enfant ..... BERTRAND Thibault .....

Votre enfant bénéficie t'il d'une Aide aux Temps Libres (CAF21) : OUI  NON   
(Copie de votre notification d'aide aux temps libres 2018 à joindre au contrat, si pas encore fournie à ce jour)

**BEAUNE Blanches-Fleurs**  
(65 route de Savigny)

**BEAUNE Bretonnière** (03-06 ans)  
(1C rue des Vignes)

**BEAUNE Echaliers**  
(rue de la Chartreuse)

**CHAGNY Bellevue** (03-06 ans)  
(1bis rue Théo Bretin)

**CHAGNY Marey** (06-12 ans)  
(place Marcel Charollais)

**LADOIX-SERRIGNY**  
(3 rue Saint Marcel)

**MEURSAULT**  
(rue des Ecoles)

**MONTAGNY-les-BEAUNE**  
(rue de l'Eglise)

**VIGNOLES**  
(4B rue JB Boussu)

**A noter :** L'accueil de loisirs de **BAUBIGNY Château d'EVELLE** (05-12 ans) est ouvert pendant les vacances, du mercredi 11 juillet au mercredi 29 août, et fait l'objet d'un contrat séparé.

**ELEMENTAIRE**

**MATERNELLE**

	Matin	Matin + repas	Après-midi	Après-midi + repas	Journée complète (repas et goûter inclus)		Matin	Matin + repas	Après-midi	Après-midi + repas	Journée complète (repas et goûter inclus)
Lundi 06/08						Lundi 20/08					
Mardi 07/08						Mardi 21/08					
Mercredi 08/08						Mercredi 22/08					X
Jeudi 09/08						Jeudi 23/08					X
Vendredi 10/08						Vendredi 24/08					X
Lundi 13/08						Lundi 27/08					
Mardi 14/08						Mardi 28/08					
Mercredi 15/08	<b>FÉRIÉ</b>					Mercredi 29/08					
Jeudi 16/08											
Vendredi 17/08											

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de modifier cette programmation en fonction des effectifs inscrits.

J'accepte les conditions présentées dans le règlement des prestations Enfance.

J'autorise OUI  NON  les responsables à filmer, photographier, mon enfant et à utiliser ces documents à des fins promotionnelles pour la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

**Rappel :**

Des annulations programmées seront possibles, sous réserve qu'elles soient communiquées le mercredi (avant 17h00) précédent la semaine concernée.

En dehors des annulations justifiées pour des raisons médicales, seules 2 dates par période de vacances ou par cycle de mercredis pourront être déduites par les Services. Au-delà de ces dates, toutes les plages réservées seront facturées.

Pour toutes inscriptions, les parents doivent impérativement être à jour de leurs règlements. Le règlement de ces factures conditionne, pour une famille, l'accès aux prestations Petite Enfance et Enfance.

Date 29/07/2018 Signature du responsable légal :

Nb : Il est important de noter qu'il s'agit d'une demande et qu'il est donc nécessaire d'attendre une réponse pour considérer la prise en compte et l'acceptation ou non.